



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Direction de la coopération
au développement et
de l'action humanitaire

Luxembourg, le 9 novembre 2022

Groupe de travail MAEE-ONGD

Réunion virtuelle du 13 mai 2022

Compte-rendu

Participants

Pour le Ministère des Affaires étrangères et Européennes (MAEE) :

- M. Manuel Tonnar, Directeur de la Coopération au développement et de l'Action humanitaire
- Mme. Sylvie dos Santos, Desk ONG, Coordination Desk ONG et Accords-Cadres Développement
- Mme. Virginie Gilbert, Desk ONG, Sensibilisation et Environnement
- Mme. Marianne Geiben, Desk ONG, Cofinancements
- Mme. Julie Piccini, Desk ONG, Cofinancements

Pour les ONGD :

- Mme. Nicole Ikuku, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, Directrice
- Mme. Stéphanie Notarnicola, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, responsable renforcement de capacités et relations membres
- M. Sébastien Weier, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, plaidoyer national et médias
- M. Richard Graf, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, Membre du CA
- M. Frederic Hauptert, Care Luxembourg
- Mme. Marine Lefebvre, SOS Faim
- Mme. Carole Nunez, MSF

1. Approbation de l'ordre du jour

2. Etats des lieux : Appel à propositions

Le MAEE informe que lors du premier appel à propositions de 2022, **16 ONGD** ont déposé **16 propositions de projet de cofinancement**. 15 projets ont été acceptés et 1 projet refusé. Le montant total de cofinancement accordé par le MAEE se chiffre à **6,8 millions euros**, dont un montant de **2,5 millions d'euros** pour l'année 2022.

3. Point Sahel : sécurité alimentaire

Face à la crise alimentaire et nutritionnelle qui ébranle la région sahélienne, le Cercle se dit inquiet et rappelle que des consultations à haut-niveau ont eu lieu à Paris le 6 avril qui ont débouché sur un [communiqué final](#) étayant la nécessité de mobiliser davantage d'assistance nutritionnelle et de sécurité alimentaire d'urgence au profit des populations les plus affectées ; et de renouveler un engagement politique fort et dans la durée en faveur de politiques structurelles s'attaquant aux causes sous-jacentes des crises alimentaires et nutritionnelles, et intégrant dans une même démarche les dimensions humanitaires, développement et paix.

Le MAEE partage cet avis tout comme les conclusions de la réunion du réseau de prévention des crises alimentaires. En plus d'une assistance d'urgence pour contrer les effets de cette crise, le MAEE indique qu'il faut aussi s'attaquer aux causes sous-jacentes de la crise alimentaire et nutritionnelle. Les pays partenaires de la Coopération, le Burkina Faso, le Mali ou encore le Niger subissent de plein fouet cette crise et une grande partie de la population est en situation d'insécurité alimentaire. A ce stade, les marchés sont encore assez bien approvisionnés mais pour certaines denrées alimentaires, on enregistre déjà 50 % de hausse des prix. La région sahélienne est particulièrement touchée, il s'agit en effet de la troisième année consécutive où la région fait face à une crise alimentaire et nutritionnelle majeure. Selon le réseau de préventions des crises alimentaire, la population qui aura besoin d'une assistance alimentaire et nutritionnelle passera de 27,3 millions à 38 millions de personnes dans la région sahélienne si des mesures adéquates ne sont pas prises.

Le MAEE informe par ailleurs qu'au niveau de l'Assemblée Générale des Nations Unies, une résolution [sur l'état de l'insécurité alimentaire mondiale](#), sur initiative du Liban et de l'Egypte, a été adoptée en mai dernier. Cette résolution fait écho à l'appel lancé par le Secrétaire général pour soutenir des actions coordonnées pour aider les pays affectés par la crise alimentaire actuelle. La résolution met l'accent sur la hausse des prix de l'énergie et des carburants, la perturbation de l'approvisionnement des denrées alimentaires. Elle intègre également une composante genre et alerte sur le risque élevé de surendettement pour certaines PMA.

Le Cercle s'interroge sur la marge de manœuvre au sein du MAEE pour adapter les projets ou programmes de développement.

Le MAEE indique que les projets ou programmes de développement peuvent être adaptés avec un volet touchant à la sécurité alimentaire ou nutritionnelle si les activités réallouées permettent d'atteindre ou de compléter l'objectif principal du projet/programme existant. Le MAEE analysera les demandes de

réallocation au cas par cas et indique qu'il n'y aura pas de réallocation automatique accordée pour ajouter un volet ayant trait à la sécurité alimentaire.

Puisque de nombreuses ONGD disposent déjà d'un volet sécurité alimentaire (production agricole, nutrition de base, développement rural) dans leurs projets de développement, une adaptation à ce niveau pourra se faire rapidement en cas de besoin.

Le MAEE précise sur demande du Cercle, qu'il n'y aura pas d'intégration d'une ligne supplémentaire dédiée aux activités touchant à la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les projets et programmes de développement comme cela est le cas pour la ligne sécurité.

Le Cercle informe avoir organisé une réunion avec les ONGD actives au Sahel pour faire un état des lieux de la situation sur le terrain. Les participants se sont accordés sur l'utilité d'avoir une réunion avec les ambassades luxembourgeoises sur le terrain et la volonté de développer une cartographie des projets en cours.

Le MAEE reviendra vers le Cercle pour suggérer une date avant la pause d'été¹ pour une réunion virtuelle entre les ONGD actives au Sahel et les ambassades sur place sur base de thématiques proposées par le Cercle. Le MAEE propose que les recommandations découlant des travaux de la Coalition citoyenne pour le Sahel alimentent la discussion.

Sur la question du Cercle concernant le maintien de la présence de la Coopération luxembourgeoise au Mali et au Burkina Faso, le MAEE répond que les activités au niveau bilatéral et multilatéral continuent à être mises en œuvre à l'exclusion de l'alimentation des fonds directement gérés par les autorités nationales.

4. Événement SENS du 9 juillet 2022: Let's Cooperate

Le MAEE informe que les préparatifs pour l'événement sensibilisation qui sera dénommé : Let's Cooperate sont en cours. L'événement est prévu le 9 juillet 2022 à l'Abbaye de Neumünster de 11h30-18h00 pour sensibiliser et informer les citoyens luxembourgeois sur le travail de la coopération aussi bien du côté MAEE que des ONGD². Le MAEE organisera une exposition et les ONGD auront à leur disposition des pagodes sur le parvis de l'Abbaye pour présenter leur travail au Luxembourg. Une vingtaine d'ONG ont confirmé leur participation à l'évènement.

Trois artistes ont été contactés pour le moment : Oke, Ali Mastaer et Maya Likembe afin d'assurer l'accompagnement musical de l'évènement. Des foodtrucks sont également prévus pendant la journée.

¹ La réunion virtuelle SAHEL entretemps programmée en juillet a dû être reportée à cause des contraintes de calendrier du côté des ONGD.

² La date a entretemps été reportée au printemps 2023, afin de permettre une participation plus accrue des écoles et étudiants.

Le Cercle confirme son intérêt pour disposer d'un stand pour présenter ses activités. Le MAEE informe que les ONGD qui ont participé à la préparation de l'événement seront prochainement contactées pour passer en revue les détails logistiques.

Le MAEE propose que cet événement soit précédé d'une table ronde afin de donner aux ONGD l'occasion de s'exprimer sur la nouvelle déclaration européenne sur l'éducation globale à 2050. Le processus de rédaction est actuellement en cours et il est prévu qu'elle soit signée à Dublin en novembre 2022. Une délégation du Global Education Network Europe (GENE) pourrait être présente lors de cette table ronde. Sur base des défis et enjeux actuels, cette déclaration décrit la vision à 2050 que les pays européens partagent au sujet de l'éducation globale, et des engagements concrets qu'ils souhaitent prendre afin d'atteindre cette vision.

5. Divers

5.1.1. FAQ Charte

Le MAEE annonce que le mail générique sur lequel les ONGD doivent informer le MAEE en cas de constatations de cas d'abus, d'exploitation ou de harcèlement sexuel est le suivant : charte.seah@mae.etat.lu. Le FAQ du MAEE contenant les informations à jour sera mis sur l'espace ONGD. Le document standard sur lequel les ONGD doivent se baser pour rapporter des cas éventuels de SEAH et la procédure de suivi mise en place lors du renouvellement de l'agrément sera également ajouté sur l'espace ONGD.

5.1.2. Congé de Coopération

Le Cercle souhaiterait savoir si le congé de coopération peut être demandé par les participants aux formations organisées par le Cercle. En se basant sur le règlement grand-ducal du 22 juin 2012, le MAEE informe le Cercle que les formations organisées par ce dernier ne rentrent pas dans la définition pour l'octroi des congés de coopération.

5.1.3. Frais administratifs

Le Cercle propose que les frais de personnel des gestionnaires de projets basés au Luxembourg soient intégrés directement dans les projets ou programmes de développement. Selon le Cercle, ces frais ne sont pas à considérer de la même manière que les frais administratifs (loyers, frais de fonctionnement, personnel administratif de l'ONGD ou technique...). La nécessité d'un personnel qualifié pour gérer les projets implique que ces personnes sont indissociables de l'élaboration, gestion et suivi des projets (ce qui est le cas pour les coopérants et consultant) et justifie que son coût se retrouve dans les projets ou programmes. Le MAEE rappelle que les frais de personnel des gestionnaires de projets basés au Luxembourg sont remboursés à travers les frais administratifs et que seul le personnel contracté dans le cadre d'un projet de coopération (qui peut inclure un gestionnaire de projet sur le terrain) peut être financé à travers celui-ci.

5.1.4. IATI

Le MAEE informe les ONGD que le système d'information du ministère, compatible avec IATI est en cours d'élaboration et devrait être fonctionnel d'ici le premier trimestre 2023. Certaines ONGD seront contactées fin de cette année/début de l'année prochaine pour la phase test. Les démarches pour demandes de financement devront être introduites via le site guichet.lu. Les ONGD seront informées des démarches à entreprendre notamment pour la création d'un espace professionnel sur le guichet.lu qui sera certifié par le MAEE afin de pouvoir introduire des demandes de financement. Un guide sera élaboré pour aiguiller les ONGD lors de l'introduction d'une demande et de rapportage des projets de développement auprès du MAEE via le guichet et auprès de IATI et des formations seront organisées pour guider les ONGD.

5.1.5. Date juillet GT MAEE/ONGD

La date pour la prochaine réunion du GT MAEE/ONGD prévue pour le 22 juillet sera avancée à la semaine du 4-8 juillet 2022 et se tiendra en principe dans les locaux du Cercle.